



**REPUBLIQUE DU NIGER**

*Fraternité-Travail-Progress*

**Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation**

**Secrétariat Permanent du Cadre de Concertation sur la Migration**  
**(SP/CCM)**

**DOCUMENT DE STRATEGIE DE COORDINATION DES ACTEURS  
INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE LA MIGRATION AU NIGER  
&  
PLAN D'ACTION  
(2022-2026)**

Septembre 2021

**Elaborée par le consultant Dr. Babacar SALL**

**Avec l'appui financier de l'OIM dans le cadre du projet DANIDA phase II**



## Sommaire

<b>Liste des sigles</b>	3
<b>1. Contexte et système des acteurs</b>	5
<b>2. L'évolution institutionnelle de l'outil de coordination de la migration</b>	5
2.1 Attributions du Cadre de Concertation sur la Migration (CCM) et du Secrétariat Permanent du Cadre de Concertation (SP/CCM)	<b>5</b>
2.2 Réalisations et progrès de la coordination de la migration	6
2.3 Faiblesses institutionnelles de la coordination de la migration	7
<b>3. Enjeux de la mission</b>	7
<b>4. Méthodologie d'approche et phasage</b>	8
<b>5. Vision</b>	9
<b>6. Cadre stratégique</b>	9
6.1 Objectifs poursuivis	9
6.1.1 Objectif général	9
6.1.2 Objectifs spécifiques	9
6.2 Résultats attendus et priorisation	10
<b>7. Problématiques et axes stratégiques</b>	11
7.1 Axe 1 : Sensibilisation des structures publiques, des OSC, du secteur privé et plaidoyer auprès des PTF	11
7.2 Axe 2 : Harmonisation des interventions des parties prenantes	12
7.3 Axe stratégique 3 : Disponibilité et partage des informations fiables sur toutes les étapes de la migration et à l'endroit de toutes les parties prenantes	15
7.4 Axe 4 : Renforcement du dialogue et de la coopération à l'échelle bilatérale, régionale et internationale	16
7.5 Axe 5 : Renforcement des mécanismes de planification, de suivi et d'évaluation du SP/CCM	17
<b>8. Préconisations</b>	18
8.1 Consolidation des outils de suivi-évaluation du SP/CCM et préconisations	18
8.2 Coordination inclusive des approches inter acteurs et préconisations	19
<b>8.3 Prise en compte des études et de la recherche sur la migration</b>	<b>21</b>
8.4 Pérennisation du personnel du SP/CCM	21
<b>9. Plan d'action</b>	24
<b>10. Matrice du cadre logique</b>	32
<b>Bibliographie</b>	38
<b>Annexe</b> Liste des parties prenantes	39

## Liste des sigles

<b>ANLTP/TIM</b>	Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes
<b>APM</b>	Appui-conseil en matière de politique de migration
<b>CCM</b>	Cadre de Concertation sur la Migration
<b>CNDH</b>	Commission Nationale des Droits Humains
<b>DGECM-R</b>	Direction Générale de l'Etat Civil, des Migrations et des Réfugiés
<b>DST</b>	Direction de la Surveillance du Territoire
<b>DUE</b>	Délégation de l'Union Européenne
<b>FNUAP</b>	Fonds des Nations Unies pour la Population
<b>GIZ</b>	Coopération allemande
<b>GTM</b>	Groupe Technique sur la Migration
<b>JMED</b>	Jeunesse-Enfance-Migration-Développement
<b>MOC</b>	Méthode Ouverte de Coordination
<b>MoU</b>	Memorandum of understanding (Protocole d'accord ou d'entente)
<b>MPTF</b>	Multi-Partner Trust Fund (Fonds Fiduciaire Multipartenaire)
<b>OCHA</b>	Bureau de coordination des Affaires humanitaires des Nations-Unies
<b>OIM</b>	Organisation Internationale pour les Migrations
<b>ONUDC</b>	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
<b>OSC</b>	Organisation de la Société Civile
<b>OXFAM</b>	Oxford Committee for Famine Relief
<b>PMM</b>	Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières
<b>PNM</b>	Politique Nationale de la Migration
<b>PRoGEM</b>	Projet « Améliorer la gestion des défis migratoires »
<b>SNU</b>	Système des Nations Unies
<b>REMIDDH</b>	Réseau Migration-Développement-Droits Humains

<b>SP/CCM</b>	Secrétariat Permanent du Cadre de Concertation sur la Migration
<b>TdR</b>	Termes de Référence
<b>UNHCR</b>	Agence des Nations Unies pour les Réfugiés
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>UNWOMEN</b>	Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

## 1. Contexte et système des acteurs

Le Niger constitue un carrefour central de la migration en Afrique. Sa position géographique en tant que pays situé à la charnière entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord le place comme un axe déterminant des courants migratoires en Afrique subsaharienne, au Maghreb et en Europe occidentale.

Un des faits marquants est l'importance de la composition des acteurs de la migration caractérisée par un effectif varié et des approches spécifiques. Les parties prenantes des questions migratoires sont en effet nombreuses et diversifiées. On y compte, entre autres<sup>1</sup> :

- i) les institutions étatiques qui intègrent notamment les structures en charge des questions relatives aux droits humains, à la protection et à la sécurité ;
- ii) les collectivités territoriales ;
- iii) les organisations bilatérales et multilatérales ;
- iv) les partenaires techniques et financiers ;
- v) les institutions de recherche ;
- vi) les organisations de la société civile ;
- vii) le secteur privé, etc.

Vu l'importance du phénomène migratoire et la multiplicité des acteurs institutionnels en jeu, l'Etat du Niger a élaboré en septembre 2020 la Politique Nationale de la Migration (2020-2035) muni d'un Plan d'actions quinquennal avec l'accompagnement multiforme de la GIZ (technique et financier en particulier) à travers le projet « Appui-conseil en matière de politique de migration » (APM). Initiative qui vient renforcer le Cadre de Concertation sur la Migration (CCM) qui a été créé en mai 2016 par arrêté conjoint n°0316 entre le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses et le Ministère de la Justice, Garde des Sceaux. D'autres ministères sont également pris en compte dans la composition des membres du cadre de concertation comme ceux en charge de la santé publique, de l'emploi, des finances, des enseignements professionnels et techniques, de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant.

## 2. L'évolution institutionnelle de l'outil de coordination de la migration

### 2.1 Attributions du Cadre de Concertation sur la Migration (CCM) et du Secrétariat Permanent du Cadre de Concertation (SP/CCM)

Les principales attributions qui sont dévolues au CCM sont les suivantes<sup>2</sup> :

-la coordination des actions de l'Etat et de ses partenaires dans le domaine de la migration ;

---

<sup>1</sup> République du Niger, Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de la décentralisation et des affaires coutumières et religieuses, Politique Nationale de la Migration (2020-2035) avec son plan d'actions quinquennal, Septembre 2020, p. 12

<sup>2</sup> Cf. Arrêté conjoint N°0316/MI/SP/D/AC/R/MJ/GS du 02 mai 2016 portant création, attributions, composition et fonctionnement d'un Cadre de Concertation sur la Migration (CCM)

-le renforcement de la synergie des parties prenantes des questions migratoires dans la gestion de la migration ;

- le plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers.

Au cœur des attributions du CCM se trouve la nécessité d'instaurer une synergie interinstitutionnelle par la collecte et la diffusion d'informations relatives aux questions migratoires entre l'Etat, les Collectivités Territoriales, les PTF et les OSC.

Le rattachement par arrêté N° 00979 du 12 novembre 2020 du Secrétariat Permanent du CCM (SP/CCM) à l'actuel cabinet du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation a conféré au cadre une identité administrative lui permettant une plus grande autonomie d'action en même temps qu'elle a renforcé ses attributions par, entre autres, l'animation et la coordination des groupes thématiques (Migration-Sécurité ; Migration-Développement ; Migration-et Protection de l'enfant), la mise à jour de la cartographie ainsi que le suivi des recommandations des activités sur la migration.

## **2.2 Réalisations et progrès de la coordination de la migration**

Des progrès importants ont été réalisés au sein de l'organisation interne du SP/CCM, notamment le renforcement en ressources humaines qui le rend plus opérationnel et plus efficient avec une équipe spécialisée composée de :

-un (01) Secrétariat ;

-une (01) Division des Affaires Administratives et Financières ;

-une (01) Division Planification et Suivi évaluation ;

-une (01) Division de la Communication et des Relations Publiques ;

-une (01) Division de la Documentation et des Archives.

Par ailleurs, il faut noter les avancées du CCM en matière de coordination, notamment par la mise en place des GTM tant au niveau central que régional (Agadez) avec l'appui technique de l'OIM. S'y ajoute à ces progrès l'implantation en cours des GTM et CCM régionaux principalement à Tahoua et Zinder.

Les outils de planification, de suivi, d'administration et de finance dont dispose le SP/CCM s'inscrivent dans un cadre évolutif qui prend en compte l'élaboration de nouveaux documents de référence comme la PNM et le PMM. Cependant, l'aspect évaluatif doit être renforcé dans le dispositif du SP/CCM pour aboutir à une appréciation efficiente du degré d'harmonisation entre les activités relevant de la Politique nationale de migration et celles du Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières.

## **2.2 Faiblesses institutionnelles de la coordination de la migration**

Il existe cependant des faiblesses au niveau institutionnel même si des avancées sont à noter, entre autres :

-la circulation de l'information en matière migratoire qui n'est pas organisée de manière synergique. Chaque partie prenante produit et diffuse, en effet, ses données suivant son approche spécifique et son champ d'intérêt thématique ;

-la faiblesse du dispositif institutionnel et les sous-capacités qui lui sont inhérentes pour rassembler, traiter et diffuser les informations ;

-le manque de visibilité et de cohérence d'ensemble au niveau de la gestion de la migration qui produit parfois des doublons entre les activités menées par les partenaires.

Cette faiblesse s'est davantage signalée après le Sommet de la Valette en 2015, suite aux nombreuses initiatives prises par des organisations partenaires pour mettre en œuvre le Plan d'action conjoint y relatif. Au niveau de l'Etat, il n'y a pas eu de visibilité de ces actions d'où l'acuité d'en faire un état périodique des lieux pour une meilleure diffusion de l'information en la matière. C'est dans ce sens qu'un bilan annuel a été initié depuis 2018 pour une coordination efficiente de l'ensemble des activités migratoires. Nonobstant ces initiatives de mise en synergie, il subsiste encore des défaillances de coordination au niveau des structures publiques qui n'arrivent pas toujours à harmoniser leurs activités même pour celles relevant d'un même ministère. Le même constat peut être fait à l'endroit des autres parties prenantes telles que les PTF ou les OSC.

## **3. Enjeux de la mission**

Le manque de synergie d'action entre les parties prenantes et le besoin de coordination qui découlent des constats ci-dessus est à la base du contrat mémorandum d'accord (MoU) signé le 04 mai 2021 entre le Secrétariat Permanent du Cadre de Concertation sur la Migration (SP/CCM) et l'OIM en vue de renforcer les capacités de suivi des programmes/projets portant sur la migration au Niger. Cet accord porte sur l'élaboration d'une stratégie de coordination et de son plan d'action pour le compte du SP/CCM.

L'importance du phénomène migratoire et ses incidences sur les politiques publiques, la multiplicité des acteurs institutionnels et de leurs approches respectives traduisent en effet un besoin impérieux de mise en place d'une stratégie de coordination et d'une synergie d'actions efficientes entre les différentes interventions. Des efforts notoires ont déjà été effectués à divers niveaux pour maintenir le dialogue sur la migration, en particulier au niveau international à travers la signature du Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) adopté en décembre 2018, et à l'échelle nationale par la

création d'un Cadre de Concertation sur la Migration (CCM) dont l'une des tâches principales est de « coordonner les actions de l'Etat et de ses partenaires dans le domaine de la migration (et de) renforcer la synergie des structures et acteurs impliqués dans la gestion de la migration »<sup>3</sup>. De multiples initiatives ont déjà été menées par le SP/CCM à travers des rencontres interactives et la constitution de groupes thématiques recoupant les questions d'actualité relatives à la migration.

Si l'objectif général de la mission est de doter le SP/CCM d'une stratégie de coordination et de son plan d'action, il n'en demeure pas moins que la mise en œuvre de ces instruments dépendra de l'adhésion voire du niveau d'appropriation des partenaires par rapport à la Politique Nationale de la Migration (PNM).

Il existe de fait une triangulation entre le Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières, la Politique Nationale de la Migration et le suivi des aspects communicationnels de cette dernière dévolu au SP/CCM. La nécessité qui en découle de renforcer les capacités du Secrétariat Permanent en matière de coordination et de communication dans le cadre du dialogue inter acteurs sur les questions migratoires au Niger est l'objet de cette présente mission.

#### **4. Méthodologie d'approche et phasage**

A la lumière des TdR, la méthodologie est basée sur une approche participative et itérative qui implique les parties prenantes dans le processus de recueil des données. Dans la mesure où les partenaires en l'occurrence les PTF disposent d'approches spécifiques, il a été jugé plus judicieux d'en tenir compte et de voir comment le SP/CCM peut arriver à créer une synergie d'actions dans le sens des priorités de la PNM et des objectifs fixés par le PMM. Pour ce faire, la *méthode ouverte de coordination (MOC)*<sup>4</sup> qui permet aux partenaires d'orienter leurs approches respectives afin de contribuer aux objectifs définis dans le cadre de la PNM a été adoptée. La MOC suppose un accord des partenaires sur les objectifs communs définis dans la PNM et en ligne avec les objectifs du PMM ; une adhésion sur un ensemble d'indicateurs communs (données statistiques, lignes directrices) ; un échange de bonnes pratiques entre les partenaires sous l'égide du SP/CCM.

Le phasage de la mission comprend trois étapes :

---

<sup>3</sup> Cf. Arrêté conjoint N°50316 portant création, attributions, composition et fonctionnement d'un Cadre de Concertation sur la Migration (CCM) – Article 2

<sup>4</sup> La méthode ouverte de coordination (MOC) est un mode de coordination non contraignant des politiques publiques des différents Etats membres de l'Union européenne. Il s'applique dans des domaines qui relèvent essentiellement de la compétence des Etats et où l'Union ne peut édicter de règles contraignantes.

-Une réunion de cadrage s'est tenue le 27 avril 2021 en présence du SP/CCM et de l'OIM qui a abouti à une compréhension commune des TdR et une prise en compte des commentaires des participants.

-Une phase proprement dite de terrain a permis d'effectuer des entretiens semi-directifs auprès des acteurs parties prenantes des questions migratoires. Une liste pertinente a été dressée à partir des membres participant au Groupe Technique sur la Migration (GTM) avec le concours du SP/CCM (cf. annexes). Ainsi des entretiens ont eu lieu avec des points focaux des structures publiques aux niveaux central et décentralisé ainsi qu'avec ceux des PTF et des OSC.

- Une phase de synthèse et d'exploitation des données documentaires et de terrain a abouti à la livraison d'un draft de rapport final.

## **5. Vision**

Le SP/CCM aura harmonisé d'ici à 2026 les approches des parties prenantes de la migration au Niger avec les orientations stratégiques de la Politique Nationale de Migration (PNM), celles relatives aux conventions internationales et particulièrement avec les objectifs du Pacte Mondial pour des Migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM).

## **6. Cadre stratégique**

### **6.1 Objectifs poursuivis**

#### **6.1.1 Objectif général**

Il vise l'élaboration d'une stratégie de coordination et d'un plan d'actions au profit du SP/CCM qui s'alignent sur les objectifs du Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières en vue d'une meilleure visibilité des interventions et d'une synergie entre les parties prenantes des questions migratoires.

#### **6.1.2 Objectifs spécifiques**

-Examiner le mécanisme de coordination actuel du CCM et faire ressortir les points forts ainsi que les faiblesses ;

- Identifier les axes d'interventions de la stratégie de coordination ;
- Renforcer le dispositif de planification, de suivi et d'évaluation ;
- Mettre en place un mécanisme de partage et de diffusion des données ;
- Elaborer un plan d'actions.

### **6.2 Résultats attendus et priorisation**

La poursuite de ces objectifs spécifiques conduit aux quatre priorités suivantes :

- i) l'identification des axes d'interventions de la stratégie de coordination nationale qui doit être en cohérence avec les objectifs de la PNM et du PMM ;
- ii) Proposer un mécanisme/outil de coordination au profit du CCM ;
- iii) le renforcement du dispositif de planification, de suivi et d'évaluation ;

Ces trois étapes sont posées comme interdépendantes :

La planification permet d'identifier la vision et les objectifs poursuivis par le SP/CCM à travers la mission qui lui est fixée par arrêté lors de sa création ainsi que son mandat de gérer le dispositif de communication de la PNM. Cette étape prend en compte les allocations de ressources requises pour la poursuite et la réalisation des objectifs assignés, principalement celles attribuées par l'Etat à travers le budget national (ou sectoriel) ou les appuis des partenaires techniques et financiers (PTF).

Concernant le suivi et évaluation, les critères suivants doivent à chaque fois être vérifiés :

-la pertinence de l'appui (budgétaire ou technique) des PTF par rapport aux politiques publiques de migration et les objectifs prioritaires définis à travers ces instruments.

- l'efficience envisagée à deux niveaux : celle que poursuit l'action publique à travers ses différentes structures en matière migratoire ; celle recherchée par les PTF à travers leurs appuis (technique et/ou budgétaire), celle des Collectivités territoriales et celle des OSC.

-la valeur ajoutée que l'action des structures publiques, des Collectivités territoriales, celle des PTF et des OSC apporte aux attendus de la PNM et du PMM à travers des priorités nationales ou sectorielles ;

-l'appropriation des résultats par les publics cibles et les dispositions prises pour leur pérennisation.

- iv) la mise en place d'un mécanisme de partage et de diffusion des données.  
Des modalités de facilitation de l'accès aux données par rapport aux types de publics devront être proposées avec un identifiant et un code d'accès pour les utilisateurs internes et externes au CCM. Ceci en conformité avec les normes édictées par la Haute Autorité de Protection des Données à Caractère Personnel.
- v) L'élaboration d'un plan d'action

Sa conception a obéi à un ensemble d'étapes :

- Identifier les objectifs poursuivis par le plan d'action afin de bien définir dès le départ la finalité de l'intervention

- Dresser l'ensemble des actions constitutives du plan en les classant de manière prioritaire par rapport aux objectifs poursuivis
- Etablir la liste des bénéficiaires ou des parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du plan
- Spécifier dans le détail la mise en œuvre des actions en indiquant les besoins budgétaires requis.
- Déterminer la période de mise en œuvre de chacune des actions spécifiées.

## **7. Problématiques et axes stratégiques**

Ces axes sont dégagés principalement suite à la recherche documentaire, aux entretiens réalisés avec les différentes parties prenantes et à la connaissance générale du consultant de la situation migratoire du Niger. Ils émanent de problématiques liées au fonctionnement du CCM et à ses difficultés de coordination.

### **7.1 Axe 1 : Sensibilisation des structures publiques, des OSC, des collectivités territoriales, du secteur privé et plaidoyer auprès des PTF**

**Problématique 1 :** Constat a été fait de la faiblesse de partage d'informations entre les structures publiques parties prenantes de la migration et le SP/CCM et à un moindre degré avec les collectivités territoriales et les OSC. Nombre d'entre elles ignorent même jusqu'à ses attributions et n'ont pas recours à ses services pour faire aboutir leurs requêtes auprès des partenaires. Cette situation est liée au cloisonnement de leur périmètre d'action, à leur manque d'implication dans les instances de dialogue et de concertation sur la migration. De ce constat apparaissent deux problèmes : le manque de sensibilisation sur les atouts disponibles et le déficit de plaidoyer.

**Mitigation 1 :** *Une sensibilisation des structures publiques sur les attributions du SP/CCM et des opportunités qu'il revêt doit être menée ainsi qu'un plaidoyer auprès des PTF pour faire aboutir leurs requêtes.*

**Objectif 1 :** Renforcer le plaidoyer en faveur des requêtes des structures étatiques auprès des PTF.

Cela nécessite au préalable une sensibilisation des structures publiques et leur participation effective aux rencontres du CCM, du GTM et à celles d'autres sous-groupes techniques.

**Résultat attendu 1 :** Les structures étatiques parties prenantes des questions migratoires ont une bonne compréhension du rôle et des attributions du CCM et du SP/CCM et font aboutir par son intermédiaire leurs requêtes auprès des partenaires. L'atteinte de ce résultat nécessite une appropriation plus grande des attributions du SP/CCM par celles-ci.

Les activités qui mènent à ce résultat sont les suivantes :

*Activité 1* : Identifier et exploiter les principaux appuis institutionnels afin de mener à bien les activités de plaidoyer du SP/CCM (Collectivités territoriales, partenaires bilatéraux, régionaux et multilatéraux, Organisations de la société civile, structures universitaires et de recherche, secteur privé, mass média, etc.)

*Activité 2* : Sensibiliser les structures étatiques, les OSC, les collectivités territoriales sur les attributions du SP/CCM et les opportunités que celui-ci représente pour la finalisation des requêtes institutionnelles auprès des partenaires.

## **7.2 Axe 2 : Harmonisation des interventions des parties prenantes**

**Problématique 2** : Remarque a été faite de l'existence auprès des parties prenantes des questions migratoires de chevauchements d'activités, de doublons et de manque de complémentarités en dépit de l'existence du CCM. Ce fait est noté aussi bien entre les PTF, les structures publiques et les OSC. Il est dû en partie à la rigidité des approches des acteurs et d'un manque de tradition d'échanges entre eux. Ce qui engendre une dispersion des interventions et un « pilotage à vue » par l'Etat des questions migratoires sans grande perspective. Ainsi, on peut constater au sein des structures étatiques relevant de différents ministères ou parfois du même ministère, des activités similaires ou complémentaires qui sont menées sans qu'il ne soit établi de lien opérationnel entre les acteurs en question. Ce qui pose un problème d'harmonisation des interventions et de coordination aux niveaux intra-ministériel et interministériel.

**Mitigation 2** : *L'existence d'instances de dialogue et de concertation spécifiques réunissant chacun selon son ensemble d'appartenance (structures publiques, CT, PTF, OSC concernées) permet d'harmoniser les points de vue. Le SP/CCM en ligne avec ses attributions doit en ce sens :*

-Initier une instance inclusive de concertation et de dialogue pour les structures publiques parties prenantes des questions migratoires pour harmoniser leurs points de vue. Cette inclusivité doit intégrer tous les aspects de la migration (développement, santé, éducation, sécurité, assistance et protection, aspects transversaux, etc.) et les différents ministères tutélaires. Le rôle de cette instance préparatoire est de permettre aux structures publiques de consolider, sous l'égide du SP/CCM, leurs approches par rapport à la PNM et au PMM et d'harmoniser leurs démarches en tant qu'entités portant le point de vue de l'Etat par rapport à la migration.

La périodicité de leurs rencontres est sur demande d'un ou plusieurs membres ou de la convocation expresse du SP/CCM en vue de la préparation des rencontres sur la migration ou à titre consultatif.

-favoriser la mise sur pied d'instances de dialogue et de concertation entre les PTF pour consolider leurs approches spécifiques par rapport à la PNM ou au PMM, créer une synergie d'actions entre eux suivant leurs domaines d'interventions, mutualiser les leçons apprises, consolider leurs ressources en vue d'interventions communes.

Le SP/CCM servira de catalyseur à ces initiatives et devra y être associé au moins comme observateur.

Le format de l'instance : deux PTF (ou plus) peuvent commettre une rencontre pour ajuster leurs interventions en vue d'une complémentarité d'actions.

La périodicité des rencontres dépend des requérants. Elles peuvent servir à ajuster les interventions de terrain de ces derniers, préparer des rencontres du CCM, du GTM et d'autres sous-groupes ou tirer des enseignements conclusifs et subséquents des réunions sur la migration.

-appuyer les structures faïtières existantes pour renforcer le dialogue et la concertation entre les OSC. A cet égard, le SP/CCM peut contribuer à la synergie d'actions entre OSC et promouvoir leur participation à la gouvernance de la migration en étroite collaboration avec le Réseau Migration Développement Droits Humains (REMIDDH) regroupant les OSC<sup>5</sup>. Ces dernières à travers cette instance peuvent contribuer à harmoniser leurs positions en vue d'une approche commune, préparer en amont leurs contributions aux rencontres du CCM et du GTM et en aval tirer les enseignements et les leçons apprises.

A l'instar des structures étatiques et des PTF, la périodicité des rencontres est soumise à la disposition des requérants.

**Objectif 2.1** : Créer une synergie d'ensemble en vue d'une coordination autour des activités du CCM

**Résultat 2.1** : Les structures étatiques, les PTF et les OSC parties prenantes des questions migratoires se concertent entre elles selon leur ensemble d'appartenance et harmonisent leurs interventions respectives en vue de faciliter le travail de coordination du CCM.

Les activités qui mènent à ce résultat sont les suivantes :

*Activité 2.1.1* : Identifier au préalable en amont les doublons d'activités entre partenaires à partir d'une étude analytique des documents de programmation des partenaires, et en aval en fonction d'outils tels que le bilan annuel de migration au Niger, la cartographie des acteurs, les réunions du CCM, du GTM et d'autres sous-groupes

---

<sup>5</sup> REMIDDH au Niger c'est un réseau d'ONG et Associations de Développement et de défense des Droits Humains en lien avec la Migration

*Activité 2.1.2* : Appuyer les échanges des parties prenantes pour la mise en synergie des activités similaires.

Le SP/CCM doit être associé à ce processus de concertation.

*Activité 2.1.3* : Aligner les interventions des PTF, des ONG, des OSC et de la diaspora par rapport aux documents stratégiques et opérationnels (Vulgarisation des documents, initiation de tables rondes...)

*Activité 2.1.4* : Former les acteurs locaux sur le thème de la coopération décentralisée et de l'intercommunalité

**Objectif 2.2** : Renforcer la coordination du dispositif institutionnel pour la protection des migrants

**Résultat 2.2** : Le dispositif institutionnel pour la protection des migrants est renforcé et coordonné

Les activités qui mènent à ce résultat sont les suivantes :

*Activité 2.2.1*: Renforcer un cadre de concertation des acteurs de la protection des migrants sous l'égide du CCM

*Activité 2.2.2* : Renforcer les capacités des acteurs de la protection des migrants du cadre de coordination en matière de protection des migrants

*Activité 2.2.3* : Renforcer les capacités des acteurs en matière de protection des enfants migrants

**Objectif 2.3** : Renforcer la coordination entre les acteurs de la migration

**Résultat 2.3** : Les interventions des acteurs de la migration sont coordonnées

Les activités qui mènent à ce résultat sont les suivantes :

*Activité 2.3.1* : Renforcer les capacités du SP/CCM et ses sous-groupes (Migration-Sécurité ; Migration-Développement ; Migration-Protection de l'enfant ; GTM)

*Activité 2.3.2* : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication inter acteurs

**Objectif 2.4** : Inclure les OSC de manière représentative et diversifiée dans les instances de concertation et de dialogue

**Résultat 2.4** : Les OSC sont présentes de manière significative dans les instances de concertation et de dialogue sur les questions migratoires et participent pleinement aux activités de celles-ci.

Les activités qui mènent à ce résultat sont les suivantes :

*Activité 2.4.1* : Inclure des OSC additives dans le CCM et le GTM à partir d'un diagnostic analytique de leurs approches et de leurs programmes/projets en mettant l'accent sur celles qui traitent de questions non encore représentées dans les différentes instances de dialogue et de concertation, notamment des OSC spécialisées sur la santé des migrants, l'éducation des enfants migrants, violences sur le genre, etc.

*Activité 2.4.2* : Appuyer l'inclusion participative des OSC au processus d'élaboration des programmes/projets des activités des structures publiques et des PTF liés à la migration

### **7.3 Axe stratégique 3 : Disponibilité et partage des informations fiables sur toutes les étapes de la migration et à l'endroit de toutes les parties prenantes.**

**Problématique 3** : Constat a été fait que le niveau d'information apparaît inégal aussi bien pour les acteurs institutionnels à l'échelle centrale que décentralisée. Ce décalage est principalement dû à un problème de circulation des informations entre les acteurs, à la fiabilité des données, aux sous-capacités humaines, techniques et matérielles des structures, à la faiblesse du volume d'informations disponibles suivant les localités et la taille des structures.

**Mitigation 3** : *La création d'un site web et d'une base de données centralisés au niveau du SP/CCM peut aider à un accès équilibré et instantané à l'information à condition que soient dotés en équipement informatique les structures décentralisées tant au niveau départemental que communal.*

**Objectif 3.1** : Mettre en place un dispositif d'information opérationnel et décentralisé

**Résultat 3.1** : Un dispositif opérationnel et renforcé est mis en place à tous les échelons de l'administration territoriale

Les activités qui mènent à ce résultat sont les suivantes :

*Activité 3.1.1* : Créer au niveau des régions et des communes des comités de veille et d'information multilingues

*Activité 3.1.2* : Renforcer les capacités des comités de veille

*Activité 3.1.3* : Mise en place et animation de points d'informations multilingues sur les routes migratoires et lieux de transit prenant en compte des spécificités genre et enfants

*Activité 3.1.4* : Organisation de « journées d'échanges » sur les différents aspects de la migration au niveau central et décentralisé pour sensibiliser les populations cibles ; tenue de conférences au niveau des établissements scolaires et universitaires.

*Activité 3.1.5* : Création d'un site web centralisé et accessible aux populations cibles avec les informations requises pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

**Objectif 3.2** : Dynamiser en amont les échanges inter acteurs en vue de consolider des positions communes et concertées lors des rencontres

**Résultat 3.2** : Les parties prenantes des questions migratoires échangent entre elles en amont, et de façon régulière, sur les thèmes d'acuité faisant l'objet de réunions subséquentes avec les instances de concertation et de dialogue.

Les activités qui mènent à ce résultat sont les suivantes :

*Activité 3.2.1* : Création et animation interactive d'un net-forum à partir des échanges en amont et en aval sur des thèmes à l'ordre du jour de l'agenda migratoire au niveau national, régional et international

*Activité 3.2.2* : Création et suivi d'une boîte à idées permettant aux parties prenantes de partager en continu leurs appréciations sur les activités en cours

*Activité 3.2.3* : Relevé et exploitation du corpus d'informations disponibles

#### **7.4 Axe 4 : Renforcement du dialogue et de la coopération à l'échelle bilatérale, régionale et internationale**

**Problématique 4** : *Constat a été fait que l'essentiel des activités du SP/CCM est orienté au plan national avec une faible ouverture aux niveaux bilatéral, régional et international.*

**Mitigation** : *Elargir le champ d'intérêts et de compétences du SP/CCM par des partenariats et des participations bilatéraux, régionaux et internationaux à travers des rencontres, des voyages d'études ou des activités conjointes.*

**Objectif 4** : Renforcer le partenariat du SP/CCM avec les structures similaires tant aux niveaux bilatéral, régional qu'international

**Résultat 4** : Le SP/CCM travaille en synergie d'action avec les partenaires des questions migratoires tant aux niveaux bilatéral, régional qu'international

Les activités qui mènent à ce résultat sont les suivantes :

*Activité 4.1* : Organisation ou participation à des ateliers sur des thèmes d'acuité aux niveaux bilatéral, régional et international avec l'appui des institutions publiques et des PTF

*Activité 4.2* : Organisation de voyages d'études auprès d'institutions partenaires en vue d'échanges de bonnes pratiques et de leçons apprises

*Activités 4.3* : Participation à la mise en place (ou mise en œuvre) d'outils communs de gouvernance de la migration aux niveaux bilatéral, régional et international

*Activité 4.4* : Coopération et dialogue avec les parties prenantes à tous les niveaux institutionnels (bilatéral, régional et international) sur les questions d'acuité de la migration pour mieux harmoniser les réponses et les niveaux d'information entre acteurs

## **7.5 Axe 5 : Renforcement des mécanismes de planification, de suivi et d'évaluation du SP/CCM**

**Problématique 5** : Constat a été fait que les outils de suivi et d'évaluation et en particulier la matrice dédiée mettent plus l'accent sur le suivi des activités des parties prenantes que sur leur aspect évaluatif.

**Mitigation** : *Intégrer dans les outils d'évaluation et en particulier dans la matrice de suivi et d'évaluation les critères d'évaluation, notamment ceux qui obéissent au standard international comme par exemple les critères du CAD (Comité d'aide au développement) de l'OCDE pour l'évaluation de l'aide au développement qui sont les suivants :*

*-la pertinence par rapport aux priorités et orientations de la PNM*

*-la cohérence par rapport aux orientations de la PNM et du PMM*

*-l'efficacité*

*-l'efficience*

*-l'impact*

*-la viabilité*

*-la valeur ajoutée de l'intervention par rapport à la PNM par exemple*

**Objectif 5** : Renforcer les mécanismes de planification, de suivi et d'évaluation du SP/CCM et des CCM régionaux pour les activités migratoires

**Résultat 5** : Le SP/CCM est renforcé pour la planification, le suivi et l'évaluation des activités migratoires

*Activité 5.1* : Mettre en place des points focaux auprès des CCM régionaux pour effectuer le suivi et évaluation de la mise en œuvre de la PNM au niveau régional et local tout en capitalisant les bonnes pratiques

*Activité 5.2* : Renforcer les outils d'évaluation en interne au sein du SP/CCM

*Activité 5.3* : Evaluer le niveau de conformité des interventions des acteurs par rapport à la PNM et au PMM

## 8. Préconisations

### 8.1 Consolidation des outils de suivi-évaluation du SP/CCM et préconisations

Le SP/CCM s'est doté d'un certain nombre d'outils de suivi-évaluation, notamment le bilan annuel sur la migration, un comité ad hoc de suivi de recommandations sur la migration à partir des rencontres du CCM ou du GTM, une matrice de l'état de mise en œuvre des interventions.

Cette matrice est fonctionnelle et donne une vue d'ensemble des agrégats d'activités menées, leur état d'avancement et les recommandations y relatives à une période donnée (par exemple entre 2018-2020).

Cependant, elle gagnerait plus en opérationnalité si elle intègre davantage les considérants suivants :

-la méthode d'approche du bilan annuel de la migration qui fournit à la fois une radioscopie de la migration en fonction des domaines d'intervention, de l'état de mise des activités, des acteurs institutionnels et des appréciations globales au niveau opérationnel et stratégique. Rappelons que la matrice met plutôt l'accent sur les activités de suivi que celles d'évaluation. Il serait opportun, en se référant au bilan et en impliquant plus le comité de suivi des recommandations, de prévoir un espace voire une rubrique qui permet d'émettre des appréciations de contrôle sur la conformité du produit par rapport aux attentes de la PNM et aux objectifs du PMM en un moment donné de la mise en œuvre des activités ou à la fin de celles-ci. Un narratif analytique et synthétique sur l'ensemble des activités pourrait servir de préambule à l'outil matriciel. Les recommandations opérationnelles qui en découlent permettront d'opérer des ajustements ou des améliorations sur les programmes/projets en question et prépareront en conséquence les bilans d'étape du CCM (trimestriels) ou annuels (bilan).

-l'implication des partenaires concernés au processus d'élaboration du cadre de suivi et d'évaluation dans un but, d'une part, d'échanges de points de vue sur les appréciations des actions dont ils ont la charge, et, d'autre part, de recueil en retour de leurs avis sur la manière dont le suivi-évaluation prend en compte leurs interventions spécifiques.

## 8.2 Coordination inclusive des approches inter acteurs et préconisations

La méthode ouverte de coordination (MOC) adoptée permet de prendre en compte les approches des partenaires dans la mise en synergie des interventions. En conséquence la stratégie proposée s'appuie sur trois pôles de coordination existants :

- a) le Réseau des Nations Unies sur les migrations pour le Niger créé de manière conjointe par le Coordonnateur résident des Nations Unies et l'OIM « afin de faciliter un appui efficace, opportun et coordonné à l'échelle du système des Nations Unies au Niger sur les politiques migratoires, notamment pour la mise en œuvre, le suivi et la révision du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM), dans toutes les instances où une approche commune au système des Nations Unies représente une valeur ajoutée »<sup>6</sup>.

A bien des égards, ce Réseau présente des similitudes d'objectifs avec le CCM et pourrait dégager de manière conjointe, par ricochet, nombre de complémentarités, notamment pour :

- l'appui à la mise en œuvre et le suivi du PMM dont le Niger est signataire. A cet égard, le SP/CCM dans ses rapports trimestriels de suivi des activités sur la migration et l'élaboration de son bilan annuel peut capitaliser les mises à jour régulières sur les questions migratoires qu'effectue le Réseau au niveau national ainsi que le partage des données, documents, diverses études et informations opérationnelles se rapportant aux programmes/projets en cours dans le cadre du Système des Nations Unies.
- le partage de leçons apprises et de bonnes pratiques pour tous les aspects liés à l'harmonisation des interventions du SNU sur la migration au sein du Réseau ;
- la mobilisation de ressources en vue de la mise en œuvre d'activités liées à la migration : le SP/CCM pourrait solliciter, à l'occasion, l'appui du Réseau pour voir dans quelle mesure il peut bénéficier de l'accès aux mécanismes de financement existants et à ceux des Multi-Partner Trust Fund (MPTF) en particulier.
- l'organisation des rencontres du CCM : voir dans quelle mesure un lien peut être établi avec la tenue annuelle de la réunion générale de coordination entre les membres du Réseau et les partenaires extérieurs. Il pourrait être envisagé en amont un cadre de rencontre préparatoire pour capitaliser les expériences réciproques et les leçons apprises et en aval tirer des recommandations opérationnelles pour une synergie d'actions entre les deux entités.

---

<sup>6</sup> Nations Unies Niger, Mandat du Réseau des Nations Unies sur les migrations pour le Niger, novembre 2020

b) Le Réseau Migration-Développement-Droits Humains (REMIDDH) qui rassemble les OSC intervenant au Niger sur les questions de migration et de droits humains et dont l'objectif est de renforcer les capacités pour une concertation et une coordination entre les organisations de la société civile d'une part, et d'autre part entre ces dernières et l'Etat sur les questions relatives aux politiques migratoires et aux droits humains »<sup>7</sup>. Cela n'exclut pas le fait que le SP/CCM puisse avoir recours à d'autres OSC ou de regroupements d'OSC dans la mise en œuvre de la présente stratégie de coordination. Cette articulation doit s'opérer sur les actions conjointes suivantes :

-Le SP/CCM pourra venir en appui au REMIDDH pour le renforcement des capacités des OSC en matière de politique migratoire à travers des ateliers en ligne avec la Politique Nationale de Migration et aux objectifs du PMM. Des aspects thématiques comme ceux portant sur migration et développement, les questions de protection et de droits des migrants, de trafic illicite des migrants ou de traite des personnes ou d'autres thèmes pouvant avoir une incidence sur la mise en œuvre de la PNM. Dans ce dernier cas, le SP/CCM pourra favoriser une présentation des recommandations des OSC dans le cadre du Comité interministériel chargé de la PNM ou lors des rencontres techniques du CCM.

-Le SP/CCM dans le cadre de ses attributions et du mandat qui lui est confié spécifiquement pour la prise en charge du dispositif de communication de la PNM peut s'appuyer sur les antennes régionales du REMIDDH Niger là où elles existent et soutenir leur création pour les régions non encore pourvues en vue de la vulgarisation des thèmes dont il a la charge.

-L'organisation d'activités conjointes entre le SP/CCM et le REMIDDH lors de la journée internationale des migrants célébrée chaque 18 décembre pour promouvoir la migration régulière, sensibiliser les populations sur les risques de la migration irrégulière et sur les droits et devoirs des migrants.

-L'appui au REMIDDH en matière de plaidoyer auprès des partenaires.

c) Pour les autres PTF, la préconisation de coordination porte sur la coopération inter acteurs à partir des communautés thématiques et des centres d'intérêts. Les agences du SNU en dehors de leur réseau d'appartenance pourront y contribuer. Le SP/CCM en collaboration avec la DUE, qui est le lead des PTF, pourrait appuyer de telles initiatives de coopération inter acteurs.

Grace à des outils de suivi et évaluation comme le bilan ou la cartographie, le SP/CCM pourra élaborer une matrice spécifique d'activités complémentaires et synergiques qui

---

<sup>7</sup> Plan d'action du REMIDDH-Niger, p.2

identifierait les doublons et inciterait les PTF ou les OSC concernés à mener des actions conjointes.

### **8.3 Prise en compte des études et de la recherche sur la migration**

Une place plus importante devra être réservée aux structures d'études et de recherche pour une meilleure connaissance des causes profondes de la migration conformément aux recommandations du Sommet de la Valette. A ce titre, et au niveau du Niger, des structures comme, entre autres le Groupe de Recherches Migration Espace et Société (GERMES), le Laboratoire d'Etudes et de Recherche sur les dynamiques sociales et le Développement local (LASDEL) peuvent être impliquées.

### **8.4 Pérennisation du personnel du SP/CCM**

Les ressources humaines dont dispose présentement le SP/CCM sont composées de cinq agents, hormis le Secrétaire permanent et son assistante qui, par ailleurs, est cheffe de la Division des flux migratoires au sein de la Direction des Migrations. Elles forment un ensemble opérationnel qui répond aux exigences et aux besoins de fonctionnement du CCM.

Le consultant a pu constater que le renforcement de capacités aux thématiques liées aux responsabilités de secteur du personnel s'effectue normalement suivant les attributions du CCM et du SP/CCM.

La préoccupation principale est la pérennisation de ces postes suite à l'appui que lui apporte l'OIM. Pour la rendre effective, l'Etat doit s'engager à terme à prendre le relais par la prise en charge budgétaire desdits postes. Pour ce faire :

- le SP/CCM doit entamer un plaidoyer auprès des autorités de tutelle pour les sensibiliser à ce propos avec l'appui éventuel des structures membres du CCM.
- une feuille de route sur la pérennisation doit être établie à l'occasion des rencontres du CCM ;
- des évaluations d'étape doivent être menées à cet effet et des ajustements effectués si nécessaire dans la poursuite du but assigné : la pérennisation des postes. Le comité de suivi des recommandations du CCM peut y jouer un rôle crucial.

## 8 PLAN D'ACTION 2022-2026

**Coût estimatif global : 860 000 000 FCFA**

Objectifs et résultats	Actions/Activités	Coûts estimés	Structures bénéficiaires	Instruments de références	Calendriers					
					An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	
<p><b>Problématique 1 :</b> Remarque a été faite que l'un des facteurs limitants du CCM est le déficit de plaidoyer pour appuyer les requêtes des structures étatiques et des OSC auprès des PTF. A ce fait s'ajoute son manque de visibilité et la méconnaissance des appuis qu'il peut leur apporter.</p>										
<p><b>Axe 1 : Sensibilisation des structures publiques, des OSC, des Collectivités territoriales, du secteur privé et plaidoyer auprès des PTF</b></p> <p style="text-align: center;">(Coût : 45 millions)</p>										
<p><b>Objectif 1 :</b> Renforcer le plaidoyer en faveur des requêtes des structures étatiques, des Collectivités territoriales et des OSC auprès des PTF</p> <p><b>Résultat 1 :</b> Les structures étatiques, les OSC, les collectivités territoriales et le secteur privé parties et prenantes des questions migratoires ont une bonne compréhension du rôle et des attributions du CCM et font aboutir par son intermédiaire leurs requêtes auprès des</p>	<p><b>Action 1 : Sensibiliser les partenaires et renforcer le plaidoyer du CCM</b></p>	45 000 000		PNM, Axe stratégique 3, action 3 / PMM, Objectifs 1, 14, 21 et 23						
	<p><b>Activité 1.1 :</b> Identifier, exploiter les principaux appuis institutionnels et mener à bien les activités de plaidoyer du SP/CCM (partenaires bilatéraux, régionaux et multilatéraux, collectivités territoriales, Organisations de la société civile, structures universitaires et de recherche, secteur privé, mass média, etc.)</p>	25 000 000	DGEMR, Direction des Migrations (DM), DST, ANLTP, autres structures étatiques, collectivités territoriales, OSC en lien avec les questions migratoires		X	X				
	<p><b>Activité 1.2 :</b> Sensibiliser les structures étatiques, les OSC,</p>	20 000 000	DGEMR, Direction des Migrations (DM), DST,							

partenaires.	les Collectivités territoriales et le secteur privé sur les attributions du SP/CCM et les opportunités que celui-ci représente pour la finalisation des requêtes institutionnelles auprès des partenaires		ANLTP, autres structures étatiques, collectivités territoriales et OSC au niveau central et en régions en lien avec les questions migratoires		X	X			
<b>Problématique 2 : Constat a été fait au niveau des parties prenantes de la migration d'un manque de cohérence d'ensemble entre les structures étatiques, les PTF et les OSC. Ce qui entraîne parfois au niveau opérationnel des doublons d'activités.</b>									
<b>Axe 2 : Harmonisation des interventions des parties prenantes (coût : 542 millions)</b>									
<b>Objectif 2.1</b> : Créer une synergie d'ensemble en vue d'une coordination autour des activités du CCM	<b>Action 2.1</b> : Mise en cohérence de l'action des parties prenantes	<b>34 000 000</b>		PNM, Axe stratégique 1 et 3, action 3 / PMM Objectifs 17, 21 et 23					
<b>Résultat 2.1</b> : Les structures étatiques, les collectivités territoriales, les PTF et les OSC parties prenantes des questions migratoires se concertent entre elles selon leur ensemble d'appartenance pour harmoniser leurs interventions respectives en vue de faciliter le travail de coordination du CCM	<b>Activité 2.1.1</b> : Identifier au préalable en amont les doublons d'activités entre partenaires à partir d'une étude analytique des documents de programmation des partenaires, et en aval en fonction d'outils tels que le bilan annuel de migration au Niger, la cartographie des acteurs, les réunions du CCM et du GTM	6 000 000	Structures étatiques, PTF, OSC parties prenantes des questions migratoires, collectivités territoriales		X	X	X	X	X
	<b>Activité 2.1.2</b> : Appuyer les échanges des parties prenantes pour la mise en synergie des activités similaires.	3 000 000	Structures étatiques, collectivités territoriales PTF, OSC parties prenantes des questions migratoires, collectivités territoriales		X	X	X	X	X

	<b>Activité 2.1.3</b> : Aligner les interventions des PTF, des ONG, des OSC et de la diaspora aux documents stratégiques et opérationnels (Vulgarisation des documents, initiation de tables rondes...)	15 000 000	Structures étatiques, Collectivités territoriales PTF, OSC parties prenantes des questions migratoires, structures de la diaspora		X	X	X	X	X
	<b>Activité 2.1.4</b> : Former les acteurs locaux sur le thème de la coopération décentralisée et de l'intercommunalité	10 000 000	Agents des collectivités territoriales, des structures étatiques, des OSC en régions			X	X		
<b>Objectif 2.2</b> : Renforcer la coordination du dispositif institutionnel pour la protection des migrants	<b>Action 2.2</b> : Renforcement de la coordination du dispositif institutionnel de la migration en matière de protection des migrants	<b>50 000 000</b>		PNM, Axe stratégique 3, action 1 / PMM, objectifs 14, 23					
<b>Résultat 2.2</b> : Le dispositif institutionnel pour la protection des migrants	<b>Activité 2.2.1</b> : Renforcer un cadre de concertation des acteurs de la protection	10 000 000	CNCLTP, ANLTP, CNDH, JMED et autres			X	X		

est renforcé et coordonné	des migrants sous l'égide du CCM		OSC						
	<b>Activité 2.2.2</b> : Renforcer les capacités du cadre de coordination en matière de protection des migrants en l'occurrence le CCM	30 000 000	CNCLTP, ANLTP, CNDH, JMED et autres OSC			X	X		
	<b>Activité 2.2.3</b> : Renforcer les capacités des acteurs en matière de protection des enfants migrants	10 000 000	DGECMR, DGPE, DST CNCLTP, ANLTP, CNDH, JMED et autres OSC				X	X	X
<b>Objectif 2.3</b> : Renforcer la coordination entre les acteurs de la migration	<b>Action 2.3: Renforcement de la coordination inter acteurs</b>	<b>465 000 000</b>		PNM, Axe stratégique 3, Action 1 / PMM, Objectif 23					
	<b>Activité 2.3.1</b> : Renforcer les capacités du SP/CCM et ses sous-groupes (Migration-Sécurité ; Migration-Développement ; Migration-Protection de l'enfant ; GTM)	450 000 000	SP/CCM, Structures membres du CCM et du GTM		X	X	X	X	X
	<b>Activité 2.3.2</b> : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication interacteurs	15 000 000	SP/CCM, Structures membres du CCM et du GTM						
<b>Objectif 2.4</b> : Inclure les OSC de manière représentative et	<b>Action 2.4</b> : Renforcement des OSC dans les instances de concertation et de dialogue sur	<b>8 000 000</b>		PNM, Axe stratégique 3, actions 1 et 3, / PMM,					

diversifiée dans les instances de concertation et de dialogue  <b>Résultat 2.4</b> : Les OSC sont présentes de manière significative dans les instances de concertation et de dialogue sur les questions migratoires et participent pleinement aux activités de celles-ci.	les questions migratoires			Objectifs 17, 21 et 23					
	<b>Activité 2.4.1</b> : Inclure des OSC additives dans le CCM et le GTM à partir d'un diagnostic analytique de leurs approches et de leurs programmes/projets en mettant l'accent sur celles qui traitent de questions non encore représentées dans les différentes instances de dialogue et de concertation, notamment des OSC spécialisées sur la santé des migrants, l'éducation des enfants migrants, violences sur le genre, etc.	5 000 000	OSC non encore membres du CCM et du GTM et spécialisées sur la santé des migrants, l'éducation des enfants migrants, violences sur le genre, etc.		X	X			
	<b>Activité 2.4.2</b> : Appuyer l'inclusion participative des OSC au processus d'élaboration des programmes/projets des activités des structures publiques et des PTF liés à la migration	3 000 000	OSC membres du CCM et/ou du GTM		X	X	X	X	X
<b>Problématique 3</b> : Constat a été fait que le niveau d'information apparaît inégal aussi bien pour les acteurs institutionnels à l'échelle centrale que décentralisée									
<b>Axe stratégique 3</b> : Disponibilité et partage des informations fiables sur toutes les étapes de la migration et à l'endroit de toutes les parties prenantes.  (coût : 288 millions)									
<b>Objectif 3.1</b> : Mettre en place un dispositif d'information opérationnel et décentralisé	<b>Action 3.1</b> : Mise en place et opérationnalisation d'un mécanisme de veille	279 000 000		PNM, Axe stratégique 1, action 1, Axe stratégique 2, action 2 / PMM, Objectif 3					

<b>Résultat 3.1</b> : Un dispositif d'information opérationnel et renforcé est mis en place à tous les échelons de l'administration territoriale	<b>Activité 3.1.1</b> : Créer au niveau des régions et des communes des comités de veille et d'information multilingues	130 000 000	Collectivités territoriales DREC/MR CCM régionaux, GTM OSC, regroupements de migrants			X	X	X	
	<b>Activité 3.1.2</b> : Renforcer les capacités des comités de veille	25 000 000	Collectivités territoriales DREC/MR DRPE, CCM régionaux, GTM OSC, Associations de migrants			X	X	X	
	<b>Activité 3.1.3</b> : Mise en place et animation de points d'informations multilingues sur les routes migratoires et lieux de transit prenant en compte des spécificités genre et enfants	32 000 000	Collectivités territoriales DREC/MR OSC, CCM régionaux, CTM regroupements de migrants		X	X	X	X	X
	<b>Activité 3.1.4</b> : Organisation de « journées découvertes » sur les différents aspects de la migration au niveau central et décentralisé pour sensibiliser les populations cibles (conférences notamment)	80 000 000	Universités, établissements scolaires, communes, régions, lieux publics, etc.		X	X	X	X	X
	<b>Activité 3.1.5</b> : Création d'un site web centralisé et accessible aux populations cibles avec les informations requises pour des migrations sûres, ordonnées et	3 000 000	Regroupements de migrants, OSC, collectivités territoriales, points d'information sur les routes migratoires		X	X	X	X	X

	régulières									
<p><b>Objectif 3.2</b> : Dynamiser en amont les échanges interacteurs en vue de positions communes et concertées lors des rencontres</p> <p><b>Résultat 3.2</b> : Les parties prenantes des questions migratoires échangent entre elles en amont, et de façon régulière, sur les thèmes d'acuité faisant l'objet de réunions subséquentes avec les instances de concertation et de dialogue.</p>	<p><b>Action 3.2</b> : Création d'un net-forum pour dynamiser en amont et en aval les échanges avec les parties prenantes des questions migratoires</p>	9 000 000		PNM, Axe stratégique 2, action 2 / PMM, Objectifs 12, 14, 21 et 23						
	<p><b>Activité 3.2.1</b>: Création et animation interactive du net-forum à partir des échanges en amont et en aval sur des thèmes à l'ordre du jour de l'agenda migratoire au niveau national, régional et international</p>	3 000 000	Structures publiques, PTF, OSC, collectivités territoriales, secteur privé		X	X	X	X	X	
	<p><b>Activité 3.2.2</b> : Création et suivi d'une boîte à idées permettant aux parties prenantes de partager en continu leurs appréciations sur les activités en cours</p>	3 000 000	Structures publiques, Collectivités territoriales, PTF, OSC, secteur privé		X	X	X	X	X	
	<p><b>Activité 3.2.3</b> : Relevé et exploitation du corpus d'informations disponibles</p>	3 000 000	Structures publiques, Collectivités territoriales, PTF, OSC, secteur privé		X	X	X	X	X	
<p><b>Problématique 4</b> : Constat a été fait que l'essentiel des activités du SP/CCM est orienté au plan national avec une faible ouverture aux niveaux bilatéral, régional et international.</p>										
<p><b>Axe 4 : Renforcement du dialogue et de la coopération à l'échelle bilatérale, régionale et internationale (coût : 65 millions)</b></p>										

<p><b>Objectif 4</b> : Renforcer le partenariat du SP/CCM avec les structures similaires tant au niveau bilatéral, régional qu'international</p> <p><b>Résultat 4</b> : Le SP/CCM travaille en synergie d'action avec les partenaires des questions migratoires tant au niveau bilatéral, régional qu'international</p>	<p><b>Action 4</b> : Renforcement des échanges par des partenariats aux niveaux bilatéral, régional et international</p>	<p><b>65 000 000</b></p>		<p>PNM, Axe stratégique 2, action 2 / PMM, Objectifs 12, 14, 21, 23</p>					
	<p><b>Activité 4.1</b> : Organisation ou participation à des ateliers sur des thèmes d'acuité aux niveaux bilatéral, régional et international avec l'appui des institutions publiques et des PTF</p>	<p>20 000 000</p>	<p>Structures publiques, organismes régionaux, PTF, OSC, secteur privé</p>		X	X	X	X	X
	<p><b>Activité 4.2</b> : Organisation de voyages d'études auprès d'institutions partenaires en vue d'échanges de bonnes pratiques et de leçons apprises</p>	<p>10 000 000</p>	<p>Structures publiques, organismes régionaux, PTF, OSC, collectivités territoriales, secteur privé</p>		X	X	X	X	X
	<p><b>Activités 4.3</b> : Participation à la mise en place (ou mise en œuvre) d'outils communs de gouvernance de la migration aux niveaux bilatéral, régional et international</p>	<p>20 000 000</p>	<p>Structures publiques, organismes régionaux, PTF, OSC, collectivités territoriales, secteur privé</p>		X	X	X	X	X
	<p><b>Activité 4.4</b> : Coopération et dialogue avec les parties prenantes à tous les niveaux institutionnels (bilatéral, régional et international) sur les questions d'acuité de la migration pour mieux harmoniser les réponses et les niveaux d'information entre acteurs</p>	<p>15 000 000</p>	<p>Structures publiques, organismes régionaux, PTF, OSC, collectivités territoriales, secteur privé</p>		X	X	X	X	X

<b>Problématique 5 :</b> Constat a été fait que les outils de suivi et évaluation et en particulier la matrice dédiée mettent plus l'accent sur le suivi des activités des parties prenantes que sur leur aspect évaluatif									
<b>Axe 5 : Renforcement des mécanismes de planification, de suivi et d'évaluation du SP/CCM (coût : 41 millions)</b>									
<b>Objectif 5 :</b> Renforcer les mécanismes de planification, de suivi et d'évaluation du SP/CCM et des CCM régionaux pour les activités migratoires	<b>Action 5 : Renforcement des mécanismes de planification, de suivi et d'évaluation</b>	<b>41 000 000</b>		PNM, Axe stratégique 3, action 2 / PMM Objectifs 1 et 21					
<b>Résultat 5 :</b> Le SP/CCM est renforcé pour la planification, le suivi et l'évaluation des activités migratoires	<b>Activité 5.1 :</b> Mettre en place des points focaux auprès des CCM régionaux pour effectuer le suivi et évaluation de la mise en œuvre de la PNM au niveau régional et local tout en capitalisant les bonnes pratiques	25 000 000	Structures publiques, Collectivités territoriales, organismes régionaux, PTF, OSC, secteur privé		X	X	X		

	<b>Activité 5.2</b> : Renforcer les outils de suivi et d'évaluation en interne au sein du SP/CCM	10 000 000	Structures publiques, Collectivités territoriales, organismes régionaux, PTF, OSC, secteur privé		X	X			
	<b>Activité 5.3</b> : Evaluer le niveau de conformité des interventions des acteurs par rapport à la PNM et au PMM	6 000 000	Structures publiques, Collectivités territoriales, organismes régionaux, PTF, OSC, secteur privé						

## 9 Matrice du cadre logique

Logique d'intervention	Résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses et risques
<b>Axe 1 : Sensibilisation des structures publiques, Collectivités territoriales, des OSC, du secteur privé et plaidoyer auprès des PTF</b>				
Objectif 1 : Renforcer le plaidoyer en faveur des requêtes des structures étatiques, des OSC, des collectivités territoriales, du secteur privé auprès des PTF	Les structures étatiques, les Collectivités territoriales, les OSC et le secteur privé parties prenantes des questions migratoires ont une bonne compréhension du rôle et des attributions du SP/CCM et font aboutir par son intermédiaire leurs requêtes auprès des partenaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre d'institutions en appui</li> <li>-Nombre de requêtes présentées</li> <li>-Nombre de missions de sensibilisation</li> <li>-Nombre d'agents sensibilisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rapports d'activités du CCM et autres structures d'Etat, Collectivités territoriales, PTF, OSC, secteurs privés</li> <li>- Bilan annuel de la Migration</li> </ul>	<p><b>Hypothèses</b> : Les structures étatiques sont coopératives et passent par le SP/CCM pour faire aboutir leurs requêtes</p> <p><b>Risques</b> : Manque de coopération des structures étatiques</p>
<b>Axe 2 : Harmonisation des interventions des parties prenantes</b>				
Objectif 2.1 : Créer une synergie d'ensemble en vue d'une coordination autour des activités du CCM	Les structures étatiques, les Collectivités territoriales, les PTF et les OSC parties prenantes des	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre d'activités en doublons</li> <li>-Nombre d'activités complémentaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rapports d'activités du CCM</li> <li>-Rapports d'activités des structures étatiques,</li> <li>-Rapports d'activités des Collectivités territoriales</li> </ul>	<p><b>Hypothèses</b> : Les structures étatiques, les Collectivités territoriales, les PTF et les OSC se concertent en fonction de leur ensemble d'appartenance et harmonisent leurs activités</p> <p><b>Risques</b> : Faible volonté des parties</p>

	questions migratoires, les collectivités territoriales se concertent entre elles selon leur ensemble d'appartenance pour harmoniser leurs interventions respectives en vue de faciliter le travail de coordination du CCM		-Rapports d'activités du GTM -Rapports d'activités des OSC -Rapport d'activités des collectivités territoriales	prenantes à travailler en synergie
<b>Objectif 2.2</b> : Renforcer la coordination du dispositif institutionnel pour la protection des migrants	Le dispositif institutionnel pour la protection des migrants est renforcé et coordonné	-Nombre de structures participant au cadre  -Nombre de réunions tenues	Documents programmes des PTFs, Documents programmes des OSC, Bilan annuel de la migration, cartographie des acteurs, compte rendu des réunions du CCM et du GTM	<b>Hypothèses</b> : La protection des migrants et de leurs droits est assurée effectivement par les structures dédiées  <b>Risques</b> : Les structures parties prenantes des questions de protection sont défaillantes
<b>Objectif 2.3</b> : Renforcer la coordination entre les acteurs de la migration	La coordination entre les parties prenantes des questions migratoires est renforcée	-Nombre de structures qui sont en synergie d'action  -Nombre d'agents formés et qui travaillent en synergie avec des points focaux d'autres structures	Cartographie, Bilan annuel de migration  Documents programmes des PTFs, Documents programmes des OSC  Compte rendu des réunions du CCM et du GTM	<b>Hypothèses</b> : Le SP/CCM exécute normalement ses attributions et les partenaires coopèrent effectivement avec lui  <b>Risques</b> : Peu de coopération entre les partenaires
<b>Objectif 2.4</b> : Inclure les OSC de manière représentative et diversifiée dans les instances de concertation et de dialogue	Les OSC sont présentes de manière significative dans les instances de concertation et de dialogue sur les questions migratoires	-Nombre d'OSC intégrées dans les différentes instances de dialogue et de concertation  -Nombre de participations des OSC aux réunions des	PNM, Plans de Développement communaux, Rapports d'activités des Directions départementales/ EMR  Rapports d'activités des GTM et du CCM	<b>Hypothèses</b> : Les instances de dialogue et de concertation sont réceptives par rapport à l'inclusion des OSC  <b>Risques</b> : Peu de réceptivité des cadres de concertation et de dialogue pour les questions migratoires

	et participent pleinement aux activités de celles-ci.	instances de dialogue et de concertation		
<b>Axe stratégique 3 : Disponibilité et partage des informations fiables sur toutes les étapes de la migration et à l'endroit de toutes les parties prenantes.</b>				
<b>Objectif 3.1 :</b> Mettre en place un dispositif d'information opérationnel et décentralisé	Un dispositif d'information opérationnel et renforcé est mis en place à tous les échelons de l'administration territoriale	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de comités de veille et d'informations créés</li> <li>-Nombre d'appuis apportés par le SP/CCM aux DREC/MR pour le fonctionnement des comités villageois d'information</li> <li>-Opérationnalité d'un site web</li> <li>-Nombre de visiteurs du site web au niveau central et en régions</li> </ul>	<p>PNM, Plans de Développement communaux, Rapports d'activités des Directions régionales et départementales/ EMR</p> <p>Rapports d'activités des CCM et GTM</p>	<p><b>Hypothèses :</b> Les parties prenantes sont coopératives et participent effectivement à tous les échelons à la circulation de l'information sur la migration</p> <p><b>Risques :</b> Le dispositif d'information est partiellement opérationnel et n'arrive pas à assurer une bonne circulation de l'information</p>
<b>Objectif 3.2 :</b> Dynamiser en amont via le net-forum les échanges interacteurs en vue de positions communes et concertées lors des rencontres	Les parties prenantes des questions migratoires échangent entre elles via le net-forum en amont, et de façon régulière, sur des thèmes d'actualité faisant l'objet de réunions subséquentes avec les instances de concertation et de	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre d'échanges enregistrés entre partenaires</li> <li>-Nombre de contributeurs au net-forum</li> <li>-Nombre de thèmes abordés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Relevés périodiques des contributions inter acteurs par le SP/CCM</li> <li>-Rapports d'activités des acteurs</li> <li>-Compte rendu de réunions inter acteurs</li> <li>-Requêtes des contributeurs du site web</li> </ul>	<p><b>Hypothèses :</b> Les acteurs participent régulièrement aux échanges du net-forum</p> <p><b>Risques :</b> Manifestation de peu d'intérêt des acteurs de la migration pour les échanges à travers le net-forum</p>

	dialogue			
<b>Axe 4 : Renforcement du dialogue et de la coopération à l'échelle bilatérale, régionale et internationale</b>				
<b>Objectif 4</b> : Renforcer le partenariat du SP/CCM avec les structures similaires tant au niveau bilatéral, régional qu'international	Le SP/CCM travaille en synergie d'action avec les partenaires des questions migratoires tant au niveau bilatéral, régional qu'international	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de participations à des rencontres tenues aux échelons bilatéral, régional et international</li> <li>-Nombre de participations à l'élaboration d'outils aux échelons bilatéral, régional et international</li> <li>-Nombre de conventions passées avec des structures extranationales</li> <li>-Nombre de voyages d'études effectués à l'international</li> </ul>	Pactes, conventions, documents de politiques migratoires extranationaux	<p><b>Hypothèses</b> : Une coopération effective existe entre Le SP/CCM et les partenaires bilatéraux, régionaux et internationaux</p> <p><b>Risques</b> : Peu d'engouement existe entre le SP/CCM et ses partenaires extérieurs</p>
<b>Axe 5 : Renforcement des mécanismes de planification, de suivi et évaluation du SP/CCM</b>				

<p><b>Objectif 5</b> : Renforcer les mécanismes de planification, de suivi et évaluation du SP/CCM et des CCM régionaux pour les activités migratoires</p>	<p>Le SP/CCM est renforcé pour la planification, le suivi et évaluation des activités migratoires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Effectivité de la mise en place d'outils de planification, de suivi et d'évaluation</li> <li>-Nombre d'activités suivies et évaluées par le SP/CCM</li> <li>-Effectivité de la mise en place d'une feuille de route</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rapport d'activités du SP/CCM</li> <li>-Bilan annuel</li> <li>-Matrice de suivi et d'évaluation du SP/CCM</li> </ul>	<p><b>Hypothèses</b> : Les parties prenantes en régions du CCM coopèrent avec le SP/CCM pour la mise en place et le fonctionnement régulier des mécanismes de planification, de suivi et d'évaluation des activités migratoires</p> <p><b>Risques</b> : Peu de participations des parties prenantes à la mise en place et au fonctionnement régulier des mécanismes de planification, de suivi et d'évaluation des activités migratoires</p>
--	---	--	--	--

## Bibliographie

Nations Unies, Assemblée générale, *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*, Marrakech (Maroc), 10 et 11 décembre 2018, 41 p.

Nations Unies Niger, Mandat du Réseau des Nations Unies sur les migrations pour le Niger, 11 p.

République du Niger, Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses, Ministère de la Justice, Arrêté conjoint N° 0316/MI/SP/D/AC/R/MJ/CS du 02 mai 2016 portant création, attributions, composition et fonctionnement d'un Cadre de Concertation sur la Migration (CCM)

République du Niger, Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses, Secrétariat Général, Arrêté N°00979/PRN/MISPD/ACR du 12 Nov 2020 portant organisation, fonctionnement et attributions du Secrétariat Permanent du Cadre de Concertation sur la Migration (SP/CCM) et déterminant les attributions de ses responsables

République du Niger, Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses, Secrétariat Permanent du Cadre de Concertation sur les Migrations, *Bilan Migration Niger 2018-2019*, 121 p.

République du Niger, Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses, *Politique Nationale de la Migration (2020-2035) avec son plan d'action quinquennal*, septembre 2020, 71 p. + XXI en annexes

République du Niger, Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses, Secrétariat Général, Direction des Statistiques, *Stratégie de collectes de données*, Version Provisoire – octobre 2015, 69 p. et annexes

République du Niger, Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses, CEPED -Ibrahim Nassirou, *Stratégie nationale de lutte contre la migration irrégulière*, Décembre 2016, 91 p.

## Annexe

### Liste des personnes rencontrées

Nom et prénom (s)	Structures	Téléphone	E-mail
Olivier Eyenga	OCHA		<a href="mailto:eyenga@un.org">eyenga@un.org</a>
Maazou Oumarou	Croix Rouge Nigérienne	96503885	<a href="mailto:crdmigracm@gmail.com">crdmigracm@gmail.com</a>
Christina Atekmangoh	OIM	80066617	<a href="mailto:chatekmangoh@iom.int">chatekmangoh@iom.int</a>
Peter Kioy	OIM	91115764	<a href="mailto:pkioy@iom.int">pkioy@iom.int</a>
Gisèle Menye	OXFAM	80061263	<a href="mailto:Gisele.menye@oxfam.org">Gisele.menye@oxfam.org</a>
Ousseini Djibo	OXFAM	94852069	<a href="mailto:ousseini.djibo@oxfam.org">ousseini.djibo@oxfam.org</a>
Soly Amadou	SP/CCM	90733626	<a href="mailto:soliamadou@yahoo.fr">soliamadou@yahoo.fr</a>
Binta Maïga Moha	SP/CCM	96876278	<a href="mailto:maigabinta@gmail.com">maigabinta@gmail.com</a>
Yacouba Soukeyradjou	DRECM-R Agadez	96990922	<a href="mailto:soukeyradjou2008@gamail.com">soukeyradjou2008@gamail.com</a> ;
Idrissa Habou	DRECM-R  Dosso	90637127	<a href="mailto:allahbia@yahoo.fr">allahbia@yahoo.fr</a> ; <a href="mailto:allabia@yahoo.fr">allabia@yahoo.fr</a>
Mossi Boureima	DRECM-R  Tillabéry	96988857	<a href="mailto:mossiboureima@yahoo.fr">mossiboureima@yahoo.fr</a>
Maman Lawal Mamane	DRECM-R  Zinder	90220028	<a href="mailto:lawly2m@gmail.com">lawly2m@gmail.com</a>
Moctar Saley Zouzou	DRECM-R  Maradi	97564344	<a href="mailto:moctarroï@yahoo.fr">moctarroï@yahoo.fr</a>
Djamila Alhassane	DRECM-R  Niamey	90625353	<a href="mailto:djamillaalhassane01@yahoo.com">djamillaalhassane01@yahoo.com</a>
Mohamed Kabirou	DRECM-R  Tahoua	90574756	<a href="mailto:mohamedkabarou@gmail.com">mohamedkabarou@gmail.com</a>

Eva Atanassova	DUE	70257780	<a href="mailto:eva.atanassova@eeas.europa.eu">eva.atanassova@eeas.europa.eu</a>
Luigi Limone	ONU DC	99716268	<a href="mailto:luigi.limone@un.org">luigi.limone@un.org</a>
Dan El Hadj Abdou	DM		<a href="mailto:adenelhadjia@gmail.com">adenelhadjia@gmail.com</a>
Mahamane Garba	APM/GIZ	96969241	<a href="mailto:garba.mahamane@giz.de">garba.mahamane@giz.de</a>
Zalika Boubacar	GIZ		
Seini Abdou Salatou	PROGEM / GIZ	96991200	<a href="mailto:seini.salhatou@giz.de">seini.salhatou@giz.de</a>
Hamidou Nabara	JMED	96705055	<a href="mailto:hamidounabara@yahoo.fr">hamidounabara@yahoo.fr</a>
Brah Mamadou Ali	CNDH	90316455	<a href="mailto:abrahmamadou@gmail.com">abrahmamadou@gmail.com</a>
Halimatou Saadia Adamou	SP/CCM	92296353	<a href="mailto:halimatousaadia@yahoo.fr">halimatousaadia@yahoo.fr</a>
Nourou Kimba	UNFPA		<a href="mailto:kimba@unfpa.org">kimba@unfpa.org</a>
Fidèle Kikan	UNICEF	80066035	<a href="mailto:fkikan@unicef.org">fkikan@unicef.org</a>